

Commission d'arbitrage de Swiss-Fencing
Janine Lamon

INDEMNISATION DES ARBITRES

Mesdames, Messieurs les organisateurs de compétition,

Les tarifs fixant l'indemnisation des arbitres ont été adaptés le 01.04.2018

Compétitions du circuit national

Le transport est à la charge du club qui inscrit ses arbitres en fonction du quota de tireurs inscrits.

catégorie	½ journée	1 journée
Arbitres CEE ou FIE	CHF 40.-	CHF 80.-
Arbitres Swiss-Fencing-N	CHF 30.-	CHF 60.-
Arbitres Swiss-Fencing candidat	CHF 15.-	CHF 30.-

Compétitions CEE (U17/U23) et FIE en Suisse

L'organisateur prendra en charge :

- le billet de train aller/retour 2^{ème}. classe
- une indemnité journalière de 80€
- la nuitée, si nécessaire

Compétitions FIE, CEE U17 et U23, à l'étranger

catégorie	Indemnité journalière	Transport, logement
FIE	CHF 100.-	gérés par l'arbitre ou le Bureau selon la feuille de route et remboursement selon formulaire de remboursement dûment rempli dans les délais
CEE ou N	CHF 100.-	gérés par le Bureau selon la feuille de route et remboursement selon formulaire de remboursement dûment rempli dans les délais. En fin de saison, facture adressée aux clubs au prorata de leurs tireurs ayant participé aux coupes européennes.